

PFR : les textes réglementaires et quelques tableaux synthétiques sur leurs dispositions

I – Le texte de base

Décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

II - Primes maintenues en dehors de la PFR :

MINISTÈRE	RÉFÉRENCE
Ministère de la justice*	Décret no 2006-1352 du 8 novembre 2006 relatif à l'attribution d'une prime de sujétions spéciales à certains personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire
Ministère de la défense*	Décret no 2008-1316 du 12 décembre 2008 portant attribution à certains agents du ministère de la défense d'une indemnité au titre des charges liées à leur participation aux activités de commémoration
Secrétariat général du Gouvernement*	Indemnité de mission versée aux membres du secrétariat général du Gouvernement en application du décret du 31 janvier 1935 portant organisation des services administratifs de la présidence du conseil
Ensemble des ministères et services généraux du Premier ministre*	Décret no 2001-1148 du 5 décembre 2001 instituant une indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels. Décret no 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires
Ensemble des ministères et services généraux du Premier ministre**	Indemnités forfaitaires attribuées au titre des seules fonctions d'agent comptable dans les établissements publics de l'Etat et les établissements publics locaux d'enseignement

*Arrêté du 22 décembre 2008 fixant la liste des primes et indemnités relevant des exceptions prévues à l'article 7 du décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

Arrêté du 26 août 2009 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2008 fixant la liste des primes et indemnités relevant des exceptions prévues à l'article 7 du décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 instituant la prime de fonctions et de résultats

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

III - Les montants de la PFR

Catégorie A

	MONTANTS DE RÉFÉRENCE EN EUROS		PLAFONDS
	Fonctions	Résultats individuels	
Montant de référence			
Arrêté du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale			
Attaché d'administration et grades analogues	2 600	1 700	25 800
Attaché principal d'administration et grades analogues	3 200	2 200	32 400
Emploi fonctionnel	3 500	2 400	35 400
Services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale			
Attaché d'administration et grades analogues	1 750	1 600	20 100
Attaché principal d'administration et grades analogues	2 500	1 800	25 800
Emploi fonctionnel	2 900	2 000	29 400
Ministère de la défense			
Arrêté du 7 janvier 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats dans les services du ministère de la défense Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale			
Attaché d'administration et grades analogues	2 650	1 800	26 700
Attaché principal d'administration et grades analogues	3 600	3 100	40 200
Emploi fonctionnel	3 800	3 250	42 300

Services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale			
Attaché d'administration et grades analogues	1 750	1 600	20 100
Attaché principal d'administration et grades analogues	2 500	1 800	25 800
Emploi fonctionnel	2 900	2 000	29 400
Ministères chargés des affaires sociales			
Arrêté du 7 janvier 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats dans les services des ministères chargés des affaires sociales Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale			
Attaché d'administration et grades analogues	3 000	2 000	30 000
Attaché principal d'administration et grades analogues	3 800	2 500	37 800
Emploi fonctionnel	4 000	2 600	39 600
Services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale			
Attaché d'administration et grades analogues	1 750	1 600	20 100
Attaché principal d'administration et grades analogues	2 500	1 800	25 800
Emploi fonctionnel	2 900	2 000	29 400
Ministères économiques et financiers			
Arrêté du 7 janvier 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats dans les services des ministères économiques et financiers Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale			
Attaché d'administration et grades analogues	3200	2200	32400
Attaché principal d'administration et grades analogues	4200	2800	42000
Emploi fonctionnel	4700	3200	47400
Services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale			
Attaché d'administration et grades analogues	3000	2000	30000
Attaché principal d'administration et grades analogues	3800	2500	37800
Emploi fonctionnel	4200	2900	42600
Services du Premier Ministre			
Arrêté du 7 janvier 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats dans les services du Premier ministre Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale			
Attaché d'administration et grades analogues	3 925	3 275	43 200
Attaché principal d'administration et grades analogues	4 275	3 675	47 700
Emploi fonctionnel	4 425	3 800	49 350
Tous ministères			
Arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime Version d'origine Version en vigueur différée Fac-similé			
Administrateur civil et grades analogues	4 150	4 150	49 800
Administrateur civil hors classe et grades analogues	4 600	4 600	55 200

Montants fixés par référence aux arrêtés précédents	
CORPS, GRADES, EMPLOIS BÉNÉFICIAIRES de la prime de fonctions et de résultats	GRADES OU EMPLOIS PERMETTANT LA DÉTERMINATION du montant de référence applicable
Ministère de la défense	
Arrêté du 3 septembre 2009 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats Version d'origine Version en vigueur différée Fac-similé	
Attaché d'administration du	Attaché d'administration (arrêté du 7 janvier 2009)
Attaché principal d'administration du ministère de la défense	Attaché principal d'administration (arrêté du 7 janvier 2009)
Conseiller d'administration du ministère de la défense	Emploi fonctionnel (arrêté du 7 janvier 2009)
Conseil d'Etat et Cour nationale du droit d'asile	
Arrêté du 19 juin 2009 fixant les corps et emplois du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile bénéficiaires de la prime de fonctions et de résultats Version d'origine Version en vigueur Fac-similé	
Emploi de directeur et de chef de service du Conseil d'Etat	Emploi fonctionnel (administration centrale)
Chef des services administratifs du Conseil d'Etat	Emploi fonctionnel (administration centrale)
Attaché principal d'administration du Conseil d'Etat	Attaché principal d'administration (administration centrale)

Attaché d'administration du Conseil d'Etat	Attaché d'administration (administration centrale)
Éducation nationale	
Arrêté du 4 août 2009 fixant les corps et emplois relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre chargée de la jeunesse, des sports et de la vie associative bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats Version d'origine Version en vigueur Fac-similé	
Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Attaché d'administration
Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Attaché principal d'administration
Conseiller d'administration scolaire et universitaire. Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Chef de mission d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de la recherche et de la jeunesse et des sports	Emploi fonctionnel

Catégorie B

	MONTANTS DE RÉFÉRENCE EN EUROS		PLAFONDS
	Fonctions	Résultats individuels	
Montant de référence			
Arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables au corps des secrétaires administratifs Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale, établissements et services assimilés			
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle et grades analogues	1 850	850	16 200
Secrétaire administratif de classe supérieure et grades analogues	1 750	800	15 300
Secrétaire administratif de classe normale et grades analogues	1 650	750	14 400
Services déconcentrés, établissements et services assimilés			
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle et grades analogues	1 550	700	13 500
Secrétaire administratif de classe supérieure et grades analogues	1 450	650	12 600
Secrétaire administratif de classe normale et grades analogues	1 350	600	11 700
Services du Premier ministre et Ministère des affaires étrangères et européennes			
Arrêté du 13 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux secrétaires administratifs dans les services du Premier ministre Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Arrêté du 13 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux secrétaires administratifs dans les services du ministère des affaires étrangères et européennes Version d'origine Version en vigueur Fac-similé			
Administration centrale, établissements et services assimilés			
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle et grades analogues	2 400	1 050	20 700
Secrétaire administratif de classe supérieure et grades analogues	2 200	950	18 900
Secrétaire administratif de classe normale et grades analogues	2 000	850	17 100

IV - La PFR des chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projet

NB : un dispositif équivalent mais sans l'entretien annuel d'évaluation... et avec des montants différents !

Décret n° 2009-1211 du 9 octobre 2009 relatif à la prime de fonctions et de résultats des chefs de service, des directeurs adjoints, des sous-directeurs, des experts de haut niveau et des directeurs de projet

[Version d'origine](#) [Version en vigueur différée](#) [Fac-similé](#)

Arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projet

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

V - Le précédent : la PFR dans les agences de l'eau

Décret n° 2007-834 du 11 mai 2007 relatif au régime indemnitaire des agents non titulaires des agences de l'eau

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

Arrêté du 11 mai 2007 relatif au régime indemnitaire des agents non titulaires des agences de l'eau et portant sur la prime de fonction et de résultats

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)

Arrêté du 18 mars 2009 modifiant l'arrêté du 11 mai 2007 relatif au régime indemnitaire des agents non titulaires des agences de l'eau et portant sur la prime de fonction et de résultat

[Version d'origine](#) [Version en vigueur](#) [Fac-similé](#)